



CONSEILLER CHARGE DES REFORMES ET DE
DEVELOPPEMENT DES MEDIAS ET DE LA PUBLICITE.

TERMES DE RÉFÉRENCE (TDR) POUR LA CAMPAGNE
DE VULGARISATION DE LA LOI SUR LA PUBLICITÉ EN RÉPUBLIQUE DE GUINÉE



I-CONTEXTE ET JUSTIFICATION

Dans le cadre de la réglementation du secteur de la publicité en République de Guinée, le Conseil National de la Transition a adopté le 12 janvier 2024 la Loi L/2024/002/CNT portant réglementation dudit secteur.

Le CNT recommande au Ministère de l'Information et de la Communication (MIC) d'Informer suffisamment les professionnels de la publicité sur le contenu de cette loi à travers des séances de vulgarisation.

Ainsi, pour assurer une meilleure compréhension et application de cette loi, le Ministère de l'Information et de la Communication, envisage une vaste campagne de vulgarisation de ladite loi envers l'ensemble des parties prenantes .

II- OBJECTIF GENERAL

Sensibiliser les acteurs publics et privés ainsi que la population sur les nouvelles dispositions de la loi sur la publicité, en vue de renforcer la régulation du secteur.

III- OBJECTIFS SPECIFIQUES

- Informer le public sur les grandes lignes de la loi sur la publicité;
- Sensibiliser les entreprises, agences de communication, régies publicitaires et autorités à l'importance de respecter les normes établies;
- Promouvoir une meilleure connaissance de la loi à travers des supports multimédias;

IV- RESULTATS ATTENDUS

- Le public a une large connaissance des grandes lignes de la loi sur la publicité;
- Les entreprises, agences de communications, régies publicitaires et autorités respectent les normes établies;
- Des supports de communication sont conçu pour une meilleure compréhension de la loi sur la publicité.



V - CIBLES

- Les agences de Communication
- Les régies publicitaires,
- Professionnels du secteur privé et public
- Les consommateurs (grand public)

VI. ACTIVITES

Les activités à réaliser dans le cadre de cette campagne sont les suivantes :

1. Conception et production de supports de communication

- Création de brochures, affiches, flyers et dépliants.
- Production de vidéos explicatives (TV, réseaux sociaux, etc.).
- Création d'un site dédié à la loi sur la publicité.

2. Organisation des campagnes de vulgarisation et sensibilisation

- Séminaires et ateliers pour les professionnels de la publicité.
- Table ronde et conférences avec les parties prenantes (ministères, agences de régulation, régies et professionnels des médias).
- Distribution de matériel informatif lors d'événements publics.

3. Campagnes Médias

- Diffusion de spots à la radio et à la télévision.
- Campagnes sur les réseaux sociaux (Facebook, twitter, Instagram, YouTube, tiktok)
- Affichage publicitaire dans les lieux stratégiques.

Calendrier de mise en œuvre

- Mars 2026 : préparation des supports (brochures, vidéos, site web, affiches...)
- Avril 2026 : lancement de la campagne médias et organisation des sessions de sensibilisation (ateliers, conférences).

9. Responsabilités et suivi

- Coordinateur : conseiller chargé de la réforme et du développement des medias
- Appui technique : DNCRMP



Boulbinet corniche sud Commune de Kaloum
BP 617 Conakry, République de Guinée - Tél : (+224) 611 264 444
Web : www.mic.gov.gn - Twitter : @infoComCn



BUDGET PREVISIONNEL

N°	DÉSIGNATION	QUANTITÉ	PRIX UNITAIRE	PRIX TOTAL
1	Conception des dépliants	10 000	1 000	10 000 000
2	Conception des affiches	2 500	20 000	50 000 000
3	Conception des brochures	01	5 000 000	5 000 000
4	Conception de spots audio	6	200 000	1 200 000
5	Conception de spots vidéo	06	300 000	1 800 000
6	Création de site internet	01	5 000 000	5 000 000
7	Impression des affiches	1 000	30 000	30 000 000
8	Impression des brochures	1 000	5 000	5 000 000
9	Diffusion des spots audio	1000	70 000	70 000 000
10	Diffusion des spots vidéos	500	200 000	100 000 000
11	Publicité sur les réseaux sociaux	05	10 000	50 000 000
12	Affichage publicitaire	25	1 500 000	37 500 000
13	Primes atelier de vulgarisation avec les journalistes et communicants	30	300 000	90 000 000
14	Location de salles et logistique	02	5 000 000	10 000 000
15	Carnets et autres matériels didactiques	30	3 000	9 000 000
16	Primes des formateurs	05	3 000 000 x 3 j	45 000 000
18	Frais de couverture médiatique	Forfait	forfait	50 000 000
19	Communication et internet	Forfait	Forfait	25 000 000
20	Pause Dejeuner	Forfait	Forfait	100 000 000
21	Pause Café	Forfait	Forfait	50 000 000
22	Eau minérale	Forfait	Forfait	10 000 000
23	Boissons non alcoolisées	Forfait	Forfait	15 000 000
24	Divers	Forfait	Forfait	30 000 000
			TOTAL	799 500 000

Arrêté le présent à la somme Sept cent quatre-vingt dix neuf millions cinq cents mille Francs Guinéens (799 500 000 GNF)

